

POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNNARIAL

Compte-rendu 2024

1 - Suivi de la stratégie, des performances financières et non-financières, des risques, de la structure du capital, de l'impact social et environnemental et du gouvernement d'entreprise

Le volet ESG de notre site Internet ainsi que le rapport annuel disponible en ligne détaillent l'ensemble des actions mises en œuvre par Naxicap Partners sur ces thématiques.

2 – Le dialogue avec les sociétés détenues

Dans le cadre de ses investissements, Naxicap Partners maintient un dialogue régulier avec les sociétés dans lesquelles elle a investi. En tant qu'actionnaire majoritaire actif, Naxicap Partners accompagne les sociétés de son portefeuille pour accélérer leur transformation en leur apportant des moyens financiers et notre expertise.

Naxicap Partners s'attache à développer une relation proche avec les sociétés du portefeuille à travers les réunions périodiques organisées avec le management ainsi que les organes de gouvernance. Les échanges concernant l'ESG avec les sociétés sont détaillés dans le rapport annuel disponible dans la section ESG du site Internet.

3 – L'exercice des droits de vote

Naxicap Partners est présent dans l'ensemble des organes de gouvernance des sociétés détenues. La mise en œuvre de la politique d'engagement actionnnarial de Naxicap Partners s'appuie sur la surveillance de chacune des résolutions qui sont proposées.

Les droits de vote ont été exercés dans le meilleur intérêt des sociétés et par conséquent des investisseurs des fonds sous gestion.

Dans le cadre de l'exercice des droits de vote attachés dans les sociétés détenues, Naxicap Partners ne recourt pas à des conseillers en vote.

4 – Relations avec les co-actionnaires et autres parties prenantes

La coopération avec les co-actionnaires s'est matérialisée par les décisions prises au sein des instances de gouvernance des sociétés détenues.

La coopération avec les autres parties prenantes (écosystème de Naxicap Partners, et celles qui sont propres à chacune des sociétés détenues) s'est faite via les différents rapports périodiques d'informations financières et extra-financières destinés aux clients de Naxicap Partners ainsi qu'à la participation à des initiatives de Place (PRI, IC 20).

5 – La prévention et la gestion des conflits d'intérêts réels ou potentiels

Les situations de conflits d'intérêts potentiels pouvant ressortir de l'exercice du droit de vote sont encadrées par les procédures internes de Naxicap Partners.

Au cours de l'année 2024, Naxicap Partners n'a pas détecté de conflits d'intérêts potentiels dans le cadre de l'exercice des droits de vote.